

====MESSAGE MITRA====MESSAGE MITRA====MESSAGE MITRA=
0065 RECEPTION JOUR/HEURE: 5 Dec 1992 / 10:18:53
Reference journal : 2139 Urgence : URGENT Service : opom
====MESSAGE MITRA====MESSAGE MITRA====MESSAGE MITRA=

Declassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

VZCZC.A10281
340/1016Z URGENT
COAS 049
COA
COPIE CORRIGEE D'UN MESSAGE DEJA TRANSMIS



PP RFFABCT
DE RFGW h0332 3400822
ZNY CCCCC ZEL SUITE RFFABCS 0311 3400940
P 050817Z DEC 92
BBBB
FM AMBAFRANCE KIGALI
INFO ARMEES PARIS
BT
C O N F I D E N T I E L D E F E N S E
TD KIGALI 1000

LE 5 DECEMBRE 1992
KGLI LE 05/12/92 A 09H01

URGENT
CHIFFRE CONFIDENTIEL DIPLOMATIE
NB : DISTRIBUTION LIMITEE
AD DIPLOMATIE 1000
CQ MINDEFENSE PARIS 201
TXT

CQ ARMEES PARIS 144
CQ MINCOOP PARIS 335

OBJET : RENCONTRE AVEC LE GENERAL OPALEYE COMMANDANT DU
G.O.M.N.

J'AI RECU HIER MATIN LA VISITE DU GENERAL OPALEYE
COMMANDANT LE GROUPE D'OBSERVATEURS MILITAIRES NEUTRES. LE PRINCIPAL
OBJET DE CETTE VISITE ETAIT LA PRESENCE MILITAIRE FRANCAISE.

1) LE GENERAL OPALEYE M'A FAIT PART DES DIFFICULTES QUE LE
G.O.M.N. AURAIT A REGLER LA QUESTION DE LA PRESENCE DES TROUPES
ETRANGERES AU RWANDA, ET NOTAMMENT A CONNAITRE LE STATUT DES
DETACHEMENTS FRANCAIS. JE LUI AI REPONDU QUE CES DETACHEMENTS
COMPREENAIENT D'UNE PART DES CONSEILLERS MILITAIRES REGIS PAS L'ACCORD
DE COOPERATION MILITAIRE FRANCO-RWANDAIS, D'AUTRE PART UNE COMPAGNIE
ENVOYEE AU RWANDA DEPUIS LE 4 OCTOBRE 1990 SUR UNE DEMANDE ECRITE DU
GOUVERNEMENT RWANDAIS POUR ASSURER LA SECURITE DES FRANCAIS. CETTE
MISSION AVAIT ETE DE FACTO ETENDUE A TOUS LES EXPATRIES. LE GENERAL
OPALEYE M'A ALORS DEMANDE SI JE POUVAIS LUI REMETTRE UN EXEMPLAIRE DE
L'ACCORD DE COOPERATION FRANCO-RWANDAIS, CE QUE JE LUI AI
COURTOISEMENT REFUSE EN LUI EXPOSANT QU'IL APPARTENAIT AUX AUTORITES
RWANDAISES DE REPONDRER A CETTE REQUETE, DANS LA MESURE OU ELLES
JUGERAIENT CONVENABLE DE LE FAIRE POUR SE CONFORMER AUX ENGAGEMENTS
QU'ELLES AVAIENT PRIS. MON INTERLOCUTEUR N'A PRESENTE AUCUNE
OBJECTION A CE POINT DE VUE.

2) LE GENERAL OPALEYE M'A ENSUITE INFORME DE CE QUE LA
PRESENCE DE CONSEILLERS MILITAIRES FRANCAIS PRES DE LA LIGNE DES
COMBATS (IL S'AGIT ESSENTIELEMENT DES ELEMENTS DU DETACHEMENT DU
GENIE QUI ONT ETE APERCUS PAR LE G.O.M.N. DANS LE SECTEUR DE BYUMBA)
INQUIETE LE F.P.R. ET CONDUIT CELUI-CI A CROIRE QUE LES TROUPES
RWANDAISES SE PREPARENT A REPREDRE LE COMBAT. IL EN RESULTE, SELON
LE GENERAL, UN REGAIN DE TENSION DANS CETTE ZONE. J'AI PRECISE A MON
INTERLOCUTEUR QUE LA PRESENCE DE CES COOPERANTS AFFECTES A DES TACHES
DE FORMATION

391

...ERNEMENT RWANDAIS POUR ASSURER LA SECURITE DES FRANCAIS. CETTE
...SION AVAIT ETE DE FACTO ETENDUE A TOUS LES EXPATRIES. LE GENERAL
...EYE M'A ALORS DEMANDE SI JE POUVAIS LUI REMETTRE UN EXEMPLAIRE DE
...ACCORD DE COOPERATION FRANCO-RWANDAIS, CE QUE JE LUI AI
...URTOISEMENT REFUSE EN LUI EXPOSANT QU'IL APPARTENAIT AUX AUTORITES
...RWANDAISES DE REpondre A CETTE REQUETE, DANS LA MESURE OU ELLES
...UGERAIENT CONVENABLE DE LE FAIRE POUR SE CONFORMER AUX ENGAGEMENTS
...QU'ELLES AVAIENT PRIS. MON INTERLOCUTEUR N'A PRESENTE AUCUNE
OBJECTION A CE POINT DE VUE.

2) LE GENERAL OPALEYE M'A ENSUITE INFORME DE CE QUE LA
PRESENCE DE CONSEILLERS MILITAIRES FRANCAIS PRES DE LA LIGNE DES
COMBATS (IL S'AGIT ESSENTIELEMENT DES ELEMENTS DU DETACHEMENT DU
GENIE QUI ONT ETE APERCUS PAR LE G.O.M.N. DANS LE SECTEUR DE BYUMBA)
INQUIETE LE F.P.R. ET CONDUIT DELUI-CI A CROIRE QUE LES TROUPES
RWANDAISES SE PREparent A REPREDRE LE COMBAT. IL EN RESULTE, SELON
LE GENERAL, UN REGAIN DE TENSION DANS CETTE ZONE. J'AI PRECISE A MON
INTERLOCUTEUR QUE LA PRESENCE DE CES COOPERANTS AFFECTES A DES TACHES
DE FORMATION NE TRADUISAIT, DE LA PART DE LA FRANCE, AUCUNE INTENTION
D'ENCOURAGER L'ARMEE RWANDAISE A ATTAQUER, BIEN AU CONTRAIRE. EN TOUT

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 000574 du 09 FEV 2021

ETAT DE CAUSE, LEUR MAINTIEN DEPENDAIT DES DESIDERATA DE L'ETAT-MAJOR
RWANDAIS QUI DEFINISSAIT, EN ACCORD AVEC NOTRE ATTACHE DE DEFENSE,
L'ETENDUE, LA LOCALISATION ET LES MODALITES DE LEUR MISSION.

3) LE GENERAL OPALEYE M'A DEMANDE ENFIN SI LA FRANCE
POURRAIT LUI FOURNIR 10 EQUIPEMENTS COMPLETS POUR DES MEMBRES
AUXILIAIRES DU G.O.M.N. (CHAUFFEURS, PLANTONS, ETC...) QUI N'ONT PAS
ETE SERVIS DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE 50 UNIFORMES QUE NOUS
AVONS FOURNIE. CES EQUIPEMENTS INCLUAIENT PARKAS, CASQUES BLANCS,
BERETS BLANCS, GILETS PAR-BALLES, ETC... J'AI REponDU AU GENERAL
OPALEYE QUE JE TRANSMETTRAI SA REQUETE MAIS QUE JE CRAIGNAIS QUE LA
FRANCE N'ENVISAGE PAS POUR LE MOMENT DE FOURNIR AU G.O.M.N. D'AUTRE
AIDE QUE CELLE QU'ELLE AVAIT DEJA CONSENTIE./.

BT
h0332

NNNN
ATTRIBUTION par supcoa le 05/12/92 a 10:38

au service : opom
au service : drmcoa
au service : tcerm1
au service : tcerm2
au service : emare
au service : emacab
au service : scops
au service : diplo
au service : scri
au service : ofqcoa

330